

Au 22 février 2019



Plan d'activités 2019-2022

Autorisation :
Original signé par :
« Vic Fedeli »

Signature

L'honorable Vic Fedeli
Ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce

le 5 juillet 2019

Date

Table des matières

1.0	Résumé analytique.....	3
2.0	Points saillants des résultats de 2018-2019 à ce jour	5
3.0	Mandat et loi applicable	9
4.0	Aperçu des activités et initiatives actuelles et futures	11
5.0	Analyse de l'environnement : Évaluation des enjeux auxquels la SOFC est confrontée .	13
6.0	Orientations stratégiques pour 2019-2022.....	15
7.0	Aperçu de l'évaluation et de la gestion des risques à l'échelle de l'organisme.....	20
8.0	Ressources humaines	22
9.0	Plan de communication	22
10.0	Aperçu des résultats de 2018-2019	24
	Annexe A	30
	Annexe B	34
	Annexe C	36

1.0 Résumé analytique

Le plan d'activités annuel de la Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC ») décrit son orientation stratégique et ses activités pour les trois prochains exercices.

Le Conseil de gestion du gouvernement (« CGG ») caractérise la SOFC comme un « organisme dirigé par un conseil ». Les organismes dirigés par un conseil peuvent exploiter une entreprise et mener des activités pour soutenir leurs mandats. De tels organismes doivent également présenter leur plan d'activités annuel à leur ministre (le « ministre ») au plus tard un mois avant le début de l'exercice de l'organisme provincial (le 1^{er} mars pour la SOFC) aux fins d'approbation. Cela signifie que les résultats inclus dans ce plan d'activités ne couvrent pas la totalité de l'exercice 2018-2019 et s'arrêtent plutôt à la date de soumission.

La SOFC a été créée à titre d'organisme de la Couronne le 1^{er} février 2009 aux termes de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi ») et elle relève du ministre. Conformément à la Loi, la SOFC :

- fait des placements dans des fonds de capital-risque et des entreprises spécialisées dans la technologie;
- gère le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes;
- administre ses participations à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe;
- fournit des conseils à la province sur les questions de capital-risque;
- soutient la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario et la mise en œuvre des politiques de capital-risque de la province.

La SOFC se concentre sur le développement d'une industrie du capital-risque durable et à long terme en Ontario, ce qui aidera à renforcer l'économie ontarienne et créera des possibilités d'emploi dans les secteurs économiques clés de la province. Elle fournit aux meilleures technologies et aux entrepreneurs de premier plan de l'Ontario l'accès crucial aux capitaux qui ne leur seraient pas autrement accessibles, afin qu'ils puissent mettre sur le marché de nouvelles découvertes, mais aussi pour les aider à atteindre la taille nécessaire pour réaliser leur plein potentiel économique et être concurrentiels sur les marchés mondiaux.

À ce jour, la SOFC s'est engagée à investir dans un certain nombre de fonds gérés à l'externe, y compris le Fonds ontarien de capital-risque SC (« FOCR ») et le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (« NVCF »), le fonds Démarrage et expansion et le Yaletown Innovation Growth LP (« YIG »). La SOFC effectue également des placements directs à l'aide du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (« FODTE »), aux côtés d'investisseurs qualifiés dans des entreprises de technologies émergentes.

Les entreprises financées par capital-risque comprises dans les fonds de capital-risque de la SOFC emploient actuellement plus de 10 000 personnes au Canada, dont la majorité est située en Ontario, et ont enregistré cumulativement environ 5,7 milliards de dollars de revenus et 1,6 milliard de dollars de dépenses en recherche et développement¹.

De manière générale, les placements de la SOFC dans des fonds de capital-risque démontrent que la politique de détention d'une participation en capital aux côtés d'investisseurs institutionnels du secteur privé fonctionne bien et qu'elle est possiblement autosuffisante comparativement aux programmes de développement économique traditionnels (p. ex., subventions, prêts et crédits d'impôt). Grâce à une diversification du portefeuille dans un bon nombre de fonds/sociétés pour atténuer les risques financiers, la province dispose d'un moyen axé sur le marché pour appuyer le développement de sociétés à fort potentiel et mieux saisir les avantages économiques connexes à long terme, y compris la création d'emplois de haute qualité et bien rémunérés pour la population de l'Ontario.

Au cours des trois prochains exercices, les activités indirectes seront axées sur les orientations stratégiques suivantes :

- gérer le reste du portefeuille de placements du FODTE jusqu'à ce que tous les placements soient pleinement réalisés;
- administrer les participations de la SOFC à titre de société en commandite dans les fonds gérés à l'externe; soutenir la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario et la mise en œuvre des politiques de capital-risque de la province;
- entreprendre les priorités particulières indiquées dans la lettre de mandat de l'organisme.

¹ Les revenus et les dépenses en recherche et développement sont regroupés au niveau du portefeuille de la SOFC depuis sa création. Comme les gestionnaires de fonds individuels peuvent co-investir en consortium, les données regroupées peuvent surestimer ces mesures en raison d'une double comptabilisation potentielle.

2.0 Points saillants des résultats de 2018-2019 à ce jour

La SOFC est actuellement sur la bonne voie pour atteindre les objectifs clés suivants :

(1) Gestion du portefeuille de placements du FODTE

La SOFC atteint actuellement la quasi-totalité des objectifs de 2018-2019 pour le FODTE, à savoir :

- administrer le FODTE de façon efficace et rentable;
- clore les opérations relatives aux placements approuvés dans les délais requis;
- surveiller les résultats intérimaires et rendre compte des indicateurs de rendement clés.

La SOFC continue de participer à des placements de suivi dans ses autres entreprises financées par capital-risque comprises dans le FODTE, au besoin.

Résumé des résultats du FODTE :

1. Résultats globaux² :

- Placements du FODTE :
 - Engagements totalisant environ 101 millions de dollars envers 27 entreprises ontariennes
- Effet de levier du FODTE sur les placements :
 - Capitaux de tiers d'environ 3,5 \$ pour chaque 1 \$ investi par le FODTE

2. À ce jour, les entreprises financées par capital-risque comprises dans le FODTE enregistrent collectivement :

- 690 millions de dollars de revenus;
- 380 millions de dollars de dépenses en recherche et développement;
- quelque 525 postes à temps plein en Ontario.

(2) Administrer les participations de la SOFC à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe

La SOFC atteint actuellement la quasi-totalité des objectifs de 2018-2019 concernant sa participation à titre de société en commandite dans des fonds de capital-risque gérés à l'externe, notamment :

² Cumulés depuis le premier placement du FODTE

- superviser la gestion de sa participation à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe de manière efficiente et rentable;
- répondre à tous les appels de capitaux dans les délais requis;
- surveiller les résultats intérimaires et rendre compte des indicateurs de rendement clés.

Voici un résumé des résultats du FOCR, du NVCF et du fonds Démarrage et expansion. Le YIG est dans les premières étapes de sa période d'investissement active et les résultats seront publiés dans le prochain plan d'activités.

Résumé des résultats du FOCR :

1. Résultats globaux³ :

- Le FOCR est entièrement engagé comme suit :
 - 9 engagements envers des fonds situés en Ontario et axés sur l'Ontario totalisant environ 170 millions de dollars;
 - 7 copacements directs dans des entreprises situées en Ontario totalisant 26 millions de dollars.
- Effet de levier du FOCR sur les placements :
 - Globalement : 5,1 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le FOCR
 - Fonds : 4,6 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le FOCR
 - Copacement direct : 8,0 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le FOCR
- Ensemble, les capitaux engagés par le FOCR et des tiers ont généré plus de 1 milliard de dollars pour des fonds et des sociétés situés en Ontario et axés sur l'Ontario.

2. À ce jour, les entreprises financées par capital-risque comprises dans le FOCR actives au Canada enregistrent collectivement :

- 3,1 milliards de dollars de revenus;
- 700 millions de dollars de dépenses en recherche et développement;
- plus de 4 500 employés actuellement.

Résumé des résultats du NVCF :

1. Résultats globaux⁴ :

- Le NVCF est entièrement engagé/réservé comme suit :
 - 14 engagements totalisant 236 millions de dollars;

³ Cumulés depuis le premier placement du FOCR

⁴ Cumulés depuis le premier placement du NVCF

- 12 copacements directs dans des sociétés canadiennes totalisant 57 millions de dollars.
 - Effet de levier du NVCF sur les placements :
 - Globalement : 7,5 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le NVCF
 - Fonds : 7,1 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le NVCF
 - Coplacement direct : 9,1 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le NVCF
 - Ensemble, les capitaux engagés par le NVCF et des tiers ont généré plus de 2 milliards de dollars pour des fonds et sociétés actives au Canada et en Ontario.
2. À ce jour, les entreprises financées par capital-risque comprises dans le NVCF actives au Canada enregistrent collectivement :
- 2 milliards de dollars de revenus;
 - 550 millions de dollars de dépenses en recherche et développement;
 - plus de 5 000 employés actuellement.

Résumé des résultats du fonds Démarrage et expansion :

1. Résultats globaux⁵ :

- Le fonds Démarrage et expansion est actuellement dans sa période de placement active et a effectué :
 - 11 copacements directs dans des sociétés ontariennes totalisant environ 20 millions de dollars.
 - L'effet de levier du fonds Démarrage et expansion a été de 2 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le fonds.
 - Les capitaux engagés par le fonds Démarrage et expansion, ajoutés aux capitaux de tiers, ont généré collectivement environ 60 millions de dollars pour des sociétés ontariennes.
2. À ce jour, les entreprises financées par capital-risque comprises dans le fonds Démarrage et expansion actives en Ontario enregistrent collectivement :
- 36 millions de dollars de revenus;
 - 14 millions de dollars de dépenses en recherche et développement;
 - plus de 300 employés actuellement.

⁵ Cumulés depuis le premier placement du fonds Démarrage et expansion

(3) Appuyer le développement de l'écosystème ontarien du capital-risque et la mise en œuvre des politiques provinciales en matière de capital-risque

La SOFC atteint actuellement la quasi-totalité des objectifs de 2018-2019 en ce qui concerne la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario et la mise en œuvre des politiques de capital-risque de la province. Au moment de la rédaction du présent rapport, la SOFC participait à plusieurs événements et conférences d'importance en matière de capital-risque et de placement providentiel au Canada, notamment :

- Sommet sur l'innovation pour les sociétés canadiennes
- Canadian Innovation Exchange (CIX)
- Conférence annuelle de la Canadian Venture Capital Association (CVCA)
- Conférence annuelle de la National Angel Capital Organization
- Conférence Discovery des Centres d'excellence de l'Ontario
- Conférence de la ville de Québec
- Journée des investisseurs dans les technologies industrielles et propres de la Bourse de Toronto
- Journée des investisseurs dans les technologies de la Bourse de Toronto

La participation de la SOFC à de telles initiatives de l'industrie du capital-risque permet de faire connaître son mandat et les possibilités de placement en Ontario, en plus de recueillir de plus amples renseignements sur le marché pour soutenir les politiques publiques en matière de capital-risque et de poursuivre le développement de l'écosystème du capital-risque en Ontario. La SOFC continue aussi de suivre et d'examiner les changements et (ou) les initiatives gouvernementales en matière de politique de capital-risque, et d'y réagir, le cas échéant.

3.0 Mandat et loi applicable

En vertu de la Loi, les objets de la SOFC sont les suivants :

- (a) s'occuper de l'intérêt du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC, et notamment le recevoir, le détenir et l'administrer;
- (b) acquérir les autres placements ou catégories de placements que prescrivent les règlements, et s'en occuper, notamment les gérer;
- (c) réaliser les autres objets que prescrivent les règlements;
- (d) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir, les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa a), b) ou c).

Le règlement de l'Ontario 278/09 pris en application de la Loi prescrit des objets additionnels relativement aux placements, qui autorisent la SOFC à faire :

1. des placements dans un fonds de capital-risque qui investit dans :
 - i. soit des sociétés à but lucratif, si les placements dans le fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées; ou
 - ii. soit d'autres fonds de capital-risque qui investissent dans des sociétés à but lucratif si les placements dans l'autre fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées.
2. des placements dans des sociétés à but lucratif qui sont :
 - i. soit des sociétés fermées⁶, ou
 - ii. soit des sociétés ouvertes⁷, si la Société,
 - A. soit a investi dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées, ou
 - B. soit a investi dans un fonds de capital-risque visé à la disposition 1 qui a fait des placements directs ou indirects dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées.
3. des placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, au titre d'un portefeuille appelé, en français, Fonds ontarien de développement des technologies émergentes et, en anglais, Ontario Emerging Technologies Fund.

La SOFC a également des objets additionnels afin de développer davantage l'écosystème de capital-risque ontarien comme suit :

- (a) mettre sur pied des conférences ou des activités portant sur des questions liées au capital-risque, ou y participer;

⁶ Dans le règlement, « société fermée » s'entend d'une société qui n'est pas une société ouverte;

⁷ Dans le règlement, « société ouverte » s'entend d'une société qui fait inscrire ses valeurs mobilières à la cote d'une Bourse.

- (b) recueillir, analyser ou distribuer des renseignements sur des questions liées au capital-risque.
- (c) fournir des conseils au gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne les questions liées au capital-risque;
- (d) entreprendre des activités qui s'apparentent ou se rattachent aux objets visés aux dispositions ci-dessus.

La SOFC doit présenter son rapport annuel au ministre dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice. Le rapport annuel est déposé à l'Assemblée législative. Les états financiers sont consolidés avec les comptes publics de l'Ontario.

4.0 Aperçu des activités et initiatives actuelles et futures

4.1 Initiatives actuelles

La SOFC a actuellement la responsabilité de gérer :

- son portefeuille de placements du FODTE;
- sa participation à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe.

(1) Portefeuille de placements du FODTE

Lancé en juillet 2009, le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) a été présenté comme un fonds de 250 millions de dollars qui, de concert avec des investisseurs admissibles, fait des copacements directs dans des sociétés ontariennes innovatrices fermées à fort potentiel, actives dans les secteurs suivants : technologies propres, sciences de la vie et technologies de la santé de pointe, médias numériques et technologies de l'information et des communications. Conformément aux consignes de mai 2012, le FODTE n'investit plus dans de nouvelles sociétés, seulement dans des portefeuilles de sociétés existants, au besoin. La SOFC est responsable de toutes les décisions concernant les copacements associés au FODTE.

(2) Participations de la SOFC à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe :

Il est incombé à la SOFC de gérer ses participations dans des fonds gérés à l'externe :

(a) Fonds ontarien de capital-risque SC (« FOCR »)

Gestionnaire du fonds :	Northleaf Capital Partners Ltd.
Année décisive :	2008
Situation actuelle :	Entièrement engagé
Structure du fonds :	Fonds de fonds ⁸
Domaine d'investissement :	Généraliste
Taille totale du fonds :	205 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	90 millions de dollars

(b) Northleaf Venture Catalyst Fund LP (« NVCF »)

Gestionnaire du fonds :	Northleaf Capital Partners Ltd.
Année décisive :	2014
Situation actuelle :	Entièrement engagé

⁸ Le FOCR investit principalement dans des fonds de capital-risque et fait des copacements directs discrétionnaires dans des sociétés ontariennes.

Structure du fonds :	Fonds de fonds ⁹
Domaine d'investissement :	Généraliste
Taille totale du fonds :	300 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	50 millions de dollars

(c) Fonds Démarrage et expansion

Gestionnaire du fonds :	ScaleUP Venture Partners, Inc
Année décisive :	2016
Situation actuelle :	Période de placement actif
Structure du fonds :	Placements directs dans des sociétés
Domaine d'investissement :	TIC
Taille totale du fonds :	106 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC : ¹⁰	25 millions de dollars

(d) Yaletown Innovation Growth LP (« YIG »)

Gestionnaire du fonds :	Yaletown Partners Inc.
Année décisive :	2017
Situation actuelle :	Période de placement actif
Structure du fonds :	Placements directs dans des sociétés
Domaine d'investissement :	TIC/Technologies propres
Taille totale du fonds :	Cible de 200 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	20 millions de dollars

4.2 Initiatives futures

La SOFC mettra en œuvre et réalisera de nouvelles initiatives telles qu'approuvées par la province. L'organisme continuera de mettre l'accent sur le développement d'un secteur de capital-risque durable et à long terme en Ontario, ce qui permettra en retour de faire croître l'économie de l'Ontario et de créer des possibilités d'emploi dans des secteurs économiques clés de la province.

⁹ Le NVCF investit principalement dans d'autres fonds de capital-risque et fait des copacements directs discrétionnaires dans des sociétés en Ontario et au Canada.

¹⁰ Conformément aux consignes du ministère de janvier 2017.

5.0 Analyse de l'environnement : Évaluation des enjeux auxquels la SOFC est confrontée

5.1 Facteurs externes

En 2018, le marché du capital-risque ontarien continue de créer une dynamique grâce à des placements totalisant plus de 2,1 milliards de dollars; dépassant le placement total de l'année précédente de 1,4 milliard de dollars. Des gains sur douze mois ont constamment été enregistrés depuis la crise financière de 2008-2009, et seules les années 2017 et 2013 représentent une exception à cette tendance. En 2018, les placements annuels ont dépassé les 2 milliards de dollars pour la troisième fois seulement historiquement et pour la première fois depuis le début de l'ère de l'Internet.

Comme l'a indiqué Thomson Reuters, l'Ontario s'est classé au 6^e rang des instances nord-américaines en 2018. Toronto est ressortie comme un centre d'investissement clé, se classant au 10^e rang des régions métropolitaines en Amérique du Nord et attirant 1,8 milliard de dollars en capital-risque. Le secteur des TIC continue d'être le moteur qui alimente le marché de l'investissement ontarien, représentant 88 % des placements totaux et 81 % du volume des opérations.

L'expansion et les phases ultérieures de développement représentent une moyenne de 54 % du flux d'opérations total en 2018, mais une pondération accrue de 70 % des dollars investis au total. Le placement moyen par opération et par société dans les phases de développement et d'expansion ultérieures a augmenté sensiblement par rapport à 2017 et se classe actuellement à son plus haut niveau historique. Globalement, le marché ontarien enregistre des niveaux record de placements de capital-risque par opération et par société.

Les sociétés de l'Ontario semblent être de plus en plus en mesure d'obtenir les capitaux requis pour financer la croissance et le développement nécessaires pour être concurrentielles sur les marchés mondiaux. En 2018, le capital d'investissement des investisseurs canadiens représentait le tiers des placements totaux de l'Ontario comparativement à la période de 2008 à 2010, où les placements canadiens en Ontario dépassaient 50 %. Cette attention et cette présence accrues des investisseurs étrangers pourraient suggérer une reconnaissance des technologies et du talent de renommée mondiale provenant de la province, ainsi qu'une confiance en ceux-ci.

Plusieurs nouveaux fonds ontariens mobilisaient des capitaux en 2018, dont le Georgian IV, qui a clôturé à 550 millions de dollars des États-Unis, et le Golden Ventures III qui s'est fixé à 72 millions de dollars. Plusieurs autres gestionnaires sont actuellement à divers stades de mobilisation de fonds et devraient clôturer leurs opérations au début de 2019.

5.2 Facteurs internes

À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, la SOFC doit rendre compte de ses activités, ses opérations et ses résultats. La SOFC continuera de satisfaire ses objectifs commerciaux en respectant les directives gouvernementales applicables et les exigences en matière de production de rapports.

6.0 Orientations stratégiques pour 2019-2022

Les activités indirectes courantes des trois prochains exercices financiers seront axées sur des initiatives afin de respecter les orientations stratégiques énumérées ci-dessous, tout en ciblant les priorités particulières soulignées dans la lettre de mandat de l'organisme pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 :

(1) Gérer le reste du portefeuille de placements du FODTE jusqu'à ce que tous les placements soient entièrement réalisés

- Administrer le FODTE de manière efficace et rentable.
- Clôturer les opérations de placement approuvées dans les délais requis.
- Suivre les résultats intérimaires et rendre compte des indicateurs de rendement clés.

(2) Administrer les participations de la SOFC à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe

- Administrer les participations de la SOFC à titre de société en commandite de manière efficace et rentable.
- Répondre à tous les appels de capitaux dans les délais requis.
- Suivre les résultats intérimaires et rendre compte des indicateurs de rendement clés.

(3) Appuyer le développement de l'écosystème ontarien du capital-risque et la mise en œuvre des politiques provinciales en matière de capital-risque

- Participer à des initiatives du secteur de capital-risque afin de faire connaître le mandat de la SOFC et les possibilités d'investissement en Ontario, en plus de recueillir de plus amples renseignements sur le marché pour soutenir les politiques publiques en matière de capital-risque et de poursuivre le développement de l'écosystème du capital-risque en Ontario.
- Suivre et examiner les changements et (ou) les initiatives gouvernementales en matière de politique de capital-risque et y réagir.

(4) Entreprendre les priorités particulières soulignées dans la dernière lettre de mandat de l'organisme

- Négocier et conclure une ou des conventions de société en commandite avec un ou plusieurs nouveaux fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie.
- Revoir le protocole d'entente entre le ministère et la SOFC.
- Mettre en œuvre le cadre de planification annuelle des placements.

- **Gérer le reste du portefeuille de placements du FODTE jusqu'à ce que tous les placements soient entièrement réalisés**

But	Mesure de rendement	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les placements du FODTE maximisent la création de valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre et comparer les placements existants du FODTE à l'aide d'indicateurs de performance clés, de comparateurs disponibles sur le marché et des mesures de capital-risque applicables chaque trimestre ou plus souvent si la situation le justifie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre compte des paramètres en temps voulu 100 % du temps. • Le rendement du fonds doit correspondre aux normes de l'industrie canadienne du capital-risque et prendre les mesures correctives appropriées.
<p>Gestion du portefeuille :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner et analyser les revenus, les dépenses et les prévisions budgétaires afin de modéliser les besoins de trésorerie de l'entreprise ou des entreprises, de façon à déterminer les besoins de financement ultérieurs des investisseurs et à déterminer si la participation aux financements futurs demeure justifiée. • Financement de suivi cumulatif afin de modéliser les répercussions et les pressions globales sur le portefeuille de FODTE à court et moyen terme jusqu'à la sortie de la société en portefeuille. • Examiner et analyser les plans d'exploitation et les résultats des sociétés émettrices. • Formuler des recommandations pour le 	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de prendre des décisions en matière de gestion de portefeuille, la SOFC examinera et évaluer, chaque trimestre ou plus souvent si la situation le justifie, ce qui suit (la liste n'est pas exhaustive) : <ul style="list-style-type: none"> ○ financements de suivi; ○ fusions et acquisitions potentielles; ○ cession des actifs de l'entreprise; ○ prorogation des conventions; ○ élection des administrateurs de sociétés; ○ emploi des principaux membres de la direction de la société ou changements les concernant; ○ plans d'exploitation et résultats opérationnels; ○ autres changements importants dans la société. 	<ul style="list-style-type: none"> • Produire l'information en temps voulu afin que la SOFC puisse prendre des décisions discrétionnaires en connaissance de cause dans son intérêt.

But	Mesure de rendement	Objectifs
financement de suivi ou les sorties stratégiques.		
<p>Pour chaque société en portefeuille du FODTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivre les résultats d'exploitation des sociétés en portefeuille par rapport aux objectifs de leur plan d'affaires respectif. • Assister aux réunions du conseil d'administration de la société en portefeuille, au besoin. • Consulter d'autres investisseurs sur le rendement des sociétés en portefeuille, au besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner et analyser les indicateurs de rendement clés chaque trimestre. • Comparer le rendement par rapport à celui de sociétés cotées en bourse similaires, actives dans le même secteur d'activité. • Recueillir des renseignements sur le marché. • Déterminer et prendre les mesures requises pour traiter les questions préoccupantes en temps voulu. • Examiner et évaluer les indicateurs de rendement clés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les indicateurs de rendement clés et l'évolution des sociétés en portefeuille chaque trimestre, y compris les répercussions sur la réussite à long terme et l'évaluation des sociétés en portefeuille.

Administrer les participations de la SOFC à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe

But	Mesure de rendement	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> • Superviser les participations de la SOFC à titre de société en commandite afin de maximiser la création de valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre et comparer les placements chaque trimestre en utilisant les paramètres du capital-risque, et chercher continuellement des possibilités de réaliser des gains d'efficience. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les coûts de fonctionnement sont conformes au budget approuvé. • S'assurer que le rendement du fonds correspond aux normes de l'industrie canadienne du capital-risque.
<ul style="list-style-type: none"> • Superviser les engagements de la SOFC afin de veiller au respect des buts et des objectifs des fonds respectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque trimestre, ou plus souvent si la situation le justifie, vérifier si les conventions de société en commandite sont respectées ainsi que (la liste n'est pas exhaustive) tout paramètre 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le fonds : a un portefeuille suffisamment diversifié pour réaliser ses objectifs en matière de rendement

But	Mesure de rendement	Objectifs
	concernant les placements; la diversification géographique et sectorielle du portefeuille et la cadence des engagements, etc.	et fait les recherches nécessaires si les objectifs ne sont pas atteints.
<ul style="list-style-type: none"> Répondre à tous les appels de capitaux dans les délais requis. 	<ul style="list-style-type: none"> Répondre à tous les appels de capitaux dans les délais requis. 	<ul style="list-style-type: none"> Le commandité doit répondre à tous les appels de capitaux dans les délais requis.
<ul style="list-style-type: none"> Surveiller les résultats provisoires et rendre compte des indicateurs de rendement clés. 	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir du commandité, chaque trimestre, les indicateurs de rendement clés et autres paramètres pertinents; vérifier si les conventions de société en commandite sont respectées et assurer leur respect, et recueillir des renseignements sur le marché en ce qui concerne les engagements en matière de placement du fonds. 	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir les indicateurs de rendement clés chaque trimestre, sinon, prendre les mesures appropriées en temps voulu.

Appuyer le développement de l'écosystème ontarien du capital-risque et la mise en œuvre des politiques provinciales en matière de capital-risque

But	Mesure de rendement	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> Participer à des initiatives du secteur de capital-risque pour mieux faire connaître le mandat de la SOFC et les possibilités d'investissement en Ontario. 	<ul style="list-style-type: none"> Recueillir des renseignements sur le marché pour soutenir les politiques publiques en matière de capital-risque afin de poursuivre les développements de l'écosystème du capital-risque en Ontario et de recueillir des données sur les occasions générées. 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les renseignements et les données sur le marché et prendre les mesures appropriées.
<ul style="list-style-type: none"> Suivre et examiner les changements et (ou) les initiatives gouvernementales en matière de politique de capital-risque et y réagir. 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les changements qui surviennent dans le secteur public et l'industrie chaque trimestre. 	<ul style="list-style-type: none"> Procéder aux évaluations chaque trimestre et prendre les mesures appropriées.

Entreprendre les priorités particulières soulignées dans la dernière lettre de mandat de l'organisme

But	Mesure de rendement	Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> Négocier et conclure une ou des conventions de société en commandite avec un ou plusieurs nouveaux fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie. 	<ul style="list-style-type: none"> Les approbations internes sont obtenues en temps voulu. 	<ul style="list-style-type: none"> Conclure une ou plusieurs conventions de société en commandite au plus tard le 31 mars 2020.
<ul style="list-style-type: none"> Revoir le protocole d'entente (le « Protocole ») entre la SOFC et le ministère. 	<ul style="list-style-type: none"> Conclure les négociations et obtenir les approbations internes en temps opportun. 	<ul style="list-style-type: none"> Signer le protocole revu au plus tard à la date prescrite par la directive du gouvernement.
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le cadre de planification annuelle des placements. 	<ul style="list-style-type: none"> Chaque trimestre, ou selon la fréquence convenue, des mises à jour sur les progrès sont transmises au ministère. 	<ul style="list-style-type: none"> Rendre opérationnel le cadre de planification annuel des placements au plus tard le 31 mars 2020.

7.0 Aperçu de l'évaluation et de la gestion des risques à l'échelle de l'organisme

Facteur de risque	Description	Probabilité d'occurrence	Répercussions si le risque se produit	Stratégie de mitigation
Risque associé aux ressources humaines	Risque que la SOFC n'ait pas les ressources humaines nécessaires pour s'acquitter de son mandat.	Moyenne	Élevée	Examiner les besoins organisationnels chaque année et collaborer avec le ministère pour prendre les mesures correctives nécessaires.
Risque financier	Une éventuelle faiblesse des marchés financiers pourrait faire en sorte qu'il soit plus difficile de recouvrer les placements de la SOFC en procédant à des sorties.	Moyenne	Élevée	La SOFC modélise le risque de placement de son portefeuille et reçoit des rapports d'évaluation semestriels de son fournisseur de services externe. La haute direction doit examiner, de concert avec son conseiller juridique et ses fournisseurs de services externes, toute situation susceptible de nuire à son portefeuille et élaborer un plan d'action pour remédier à cette situation en consultant le conseil d'administration au besoin.
Risque opérationnel	Risque de continuité des opérations en cas de sinistre ou d'autres événements.	Moyenne	Moyenne	Le plan de continuité des activités de la SOFC est examiné, mis à jour et approuvé chaque année afin de s'assurer que l'organisme est prêt à faire face aux perturbations des conditions de travail habituelles. Des systèmes, des procédures et des

Facteur de risque	Description	Probabilité d'occurrence	Répercussions si le risque se produit	Stratégie de mitigation
				contrôles sont en place et le personnel clé a reçu la préparation nécessaire pour assurer la continuité des opérations.
Risque stratégique (changements apportés aux politiques)	Les changements apportés par la province aux politiques actuelles en matière de capital-risque pourraient entraîner des changements additionnels aux responsabilités de la SOFC.	Moyenne	Élevée	Surveiller et évaluer les questions d'élaboration de politiques pour soutenir les politiques et les plans provinciaux en matière de capital-risque et y répondre. Fournir une analyse technique et des conseils pour soutenir le processus d'élaboration des politiques.

8.0 Ressources humaines

Les équivalents temps plein (« ETP ») de la SOFC sont inclus dans le compte global des ETP du ministère. Le ministère récupérera la totalité du coût de huit (8) postes, et des frais généraux associés auprès de la SOFC. Seulement un (1) de ces postes est exclu de la négociation collective. Les employés sont rémunérés conformément à la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* et les employés qui gagnent plus de 100 000 \$ par an sont assujettis à la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* (Ontario).

En raison du modèle de dotation allégé, la SOFC est également soutenue par un nombre limité de fournisseurs de services externes qui possèdent des connaissances spécialisées en matière d'évaluation de fonds, de coplacement direct et de fonds de fonds, ainsi que des services de vérification et de comptabilité.

La SOFC travaille en collaboration avec l'Unité des activités stratégiques des ressources humaines du ministère pour mettre en œuvre et appliquer les stratégies, les politiques et les pratiques en matière de ressources humaines de la province. La SOFC continuera de maintenir ses objectifs opérationnels conformément aux niveaux de dotation actuellement approuvés.

9.0 Plan de communication

Le personnel de la SOFC continue de travailler en étroite collaboration avec le ministère lorsque des communiqués de presse ou des annonces publiques doivent être diffusés. Dans le cadre de ses activités futures, la SOFC tentera de mettre au point une stratégie de communication pouvant inclure un site Web amélioré et convivial en version mobile et la création possible d'une nouvelle image de marque pour l'organisme. Ces améliorations permettraient à la SOFC de demeurer concurrentielle par rapport aux entités semblables sur le marché canadien du capital-risque.

On peut trouver des mises à jour sur la SOFC sur son site Web à l'adresse www.ocgc.gov.on.ca. Ce site comprend entre autres les rapports annuels et les mises à jour sur les placements du FODTE. Les mises à jour sur le FOCR sont accessibles à l'adresse www.ovcf.com et celles sur le NVCF sont accessibles sur le site Web du commandité à l'adresse www.northleafcapital.com. Les mises à jour sur les fonds Démarrage et expansion et YIG sont fournies par leurs gestionnaires de fonds respectifs à l'adresse www.suv.vc et www.yaletown.com. Les états financiers de la SOFC figurent aussi dans le deuxième volume des Comptes publics de l'Ontario.

La SOFC répond aux demandes de renseignements que lui fait parvenir le public au sujet de son mandat et de ses responsabilités, en temps voulu et dans des formats accessibles comme demandé.

10.0 Aperçu des résultats de 2018-2019

Au moment de la rédaction du présent rapport, la SOFC a atteint la quasi-totalité de ses objectifs de 2018-2019 :

Gestion du portefeuille de placements du FODTE

But	Mesure de rendement	Objectifs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le FODTE maximise la création de valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivre et comparer les placements existants du FODTE à l'aide d'indicateurs de performance clés, de comparateurs disponibles sur le marché et des mesures de capital-risque applicables chaque trimestre ou plus souvent si la situation le justifie. 	<ul style="list-style-type: none"> Rendre compte des paramètres en temps voulu 100 % du temps. 	<ul style="list-style-type: none"> Les paramètres sont présentés en temps voulu. Le rendement du fonds doit correspondre aux normes de l'industrie canadienne du capital-risque et prendre les mesures correctives appropriées.
<p>Gestion du portefeuille :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner et analyser les revenus, les dépenses et les prévisions budgétaires afin de modéliser les besoins de trésorerie de l'entreprise ou des entreprises, de façon à déterminer les besoins de financement ultérieurs des investisseurs et à déterminer si la participation aux financements futurs demeure justifiée. Financement de suivi cumulatif afin de modéliser les 	<ul style="list-style-type: none"> Afin de prendre des décisions en matière de gestion de portefeuille, la SOFC examinera et évaluer, chaque trimestre ou plus souvent si la situation le justifie, ce qui suit (la liste n'est pas exhaustive) : <ul style="list-style-type: none"> ○ financements de suivi; ○ fusions et acquisitions potentielles; ○ cession des actifs de l'entreprise; ○ prorogation des conventions; ○ élection des administrateurs de sociétés; 	<ul style="list-style-type: none"> Produire l'information requise en temps voulu afin de faciliter les décisions discrétionnaires de la SOFC dans son intérêt supérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> L'information requise est produite en temps voulu afin de faciliter les décisions de la SOFC en matière de placement.

But	Mesure de rendement	Objectifs	Résultats
<p>répercussions et les pressions globales sur le portefeuille de FODTE à court et moyen terme jusqu'à la sortie de la société en portefeuille.</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner et analyser les plans d'exploitation et les résultats des sociétés émettrices. Formuler des recommandations pour le financement de suivi ou les sorties stratégiques. 	<ul style="list-style-type: none"> emploi des principaux membres de la direction de la société ou changements les concernant; plans d'exploitation et résultats opérationnels; autres changements importants dans la société. 		
<p>Pour chaque société en portefeuille du FODTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivre les résultats d'exploitation des sociétés en portefeuille par rapport aux objectifs de leur plan d'affaires respectif. Assister aux réunions du conseil d'administration de la société en portefeuille, au besoin. Consulter d'autres investisseurs sur le rendement des sociétés en 	<ul style="list-style-type: none"> Examiner et analyser les indicateurs de rendement clés chaque trimestre. Comparer le rendement par rapport à celui de sociétés cotées en bourse similaires, actives dans le même secteur d'activité. Recueillir des renseignements sur le marché. Déterminer et prendre les mesures requises pour traiter les questions préoccupantes en temps voulu. 	<ul style="list-style-type: none"> Examiner les indicateurs de rendement clés et l'évolution des sociétés en portefeuille chaque trimestre, y compris les répercussions sur la réussite à long terme et l'évaluation des sociétés en portefeuille. 	<ul style="list-style-type: none"> Les indicateurs de rendement clés et l'évolution du portefeuille sont examinés chaque trimestre.

But	Mesure de rendement	Objectifs	Résultats
portefeuille, au besoin.	<ul style="list-style-type: none">Examiner et évaluer les indicateurs de rendement clés.		

Administrer les participations de la province à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe

But	Mesure de rendement	Objectifs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> Superviser les participations de la SOFC à titre de société en commandite afin de maximiser la création de valeur. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivre et comparer les placements chaque trimestre en utilisant les paramètres du capital-risque, et chercher continuellement des possibilités de réaliser des gains d'efficience. 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les coûts de fonctionnement sont conformes au budget approuvé. Le rendement du fonds doit correspondre aux normes de l'industrie canadienne du capital-risque et prendre les mesures correctives appropriées. 	<ul style="list-style-type: none"> Les coûts de fonctionnement sont restés conformes au budget approuvé. Le rendement du fonds doit correspondre aux normes de l'industrie canadienne du capital-risque et les mesures correctrices appropriées ont été prises.
<ul style="list-style-type: none"> Superviser les engagements de la SOFC afin de veiller au respect des buts et des objectifs des fonds respectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> Chaque trimestre, ou plus souvent si la situation le justifie, vérifier si les conventions de société en commandite sont respectées ainsi que (la liste n'est pas exhaustive) tout paramètre concernant les placements; la diversification géographique et sectorielle du portefeuille et la cadence des engagements, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le fonds : a un portefeuille suffisamment diversifié pour réaliser ses objectifs en matière de rendement et fait les recherches nécessaires si les objectifs ne sont pas atteints. 	<ul style="list-style-type: none"> Les rapports de mise à jour préparés par le gestionnaire de fonds ont été examinés et les recherches nécessaires effectuées.
<ul style="list-style-type: none"> Répondre à tous les appels de capitaux dans les délais requis. 	<ul style="list-style-type: none"> Répondre à tous les appels de capitaux dans les délais requis. 	<ul style="list-style-type: none"> Le commandité doit répondre à tous les appels de capitaux dans les délais requis. 	<ul style="list-style-type: none"> Répondre à tous les appels de capitaux dans les délais requis.

But	Mesure de rendement	Objectifs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> Surveiller les résultats provisoires et rendre compte des indicateurs de rendement clés. 	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir du commandité, chaque trimestre, les indicateurs de rendement clés et autres paramètres pertinents; vérifier si les conventions de société en commandite sont respectées et assurer leur respect, et recueillir des renseignements sur le marché en ce qui concerne les engagements en matière de placement du fonds. 	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir les indicateurs de rendement clés chaque trimestre, sinon, prendre les mesures appropriées en temps voulu. 	<ul style="list-style-type: none"> Les indicateurs de rendement clés ont été obtenus en temps voulu, et les mesures appropriées ont été prises en temps voulu.

Appuyer le développement de l'écosystème ontarien du capital-risque et la mise en œuvre des politiques provinciales en matière de capital-risque

But	Mesure de rendement	Objectifs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> Participer à des initiatives du secteur de capital-risque pour mieux faire connaître le mandat de la SOFC et les possibilités d'investissement en Ontario. 	<ul style="list-style-type: none"> Recueillir des renseignements sur le marché pour soutenir les politiques publiques en matière de capital-risque afin de poursuivre les développements de l'écosystème du capital-risque en Ontario et de recueillir des données sur les occasions générées. 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les renseignements et les données sur le marché et prendre les mesures appropriées. 	<ul style="list-style-type: none"> Les renseignements et les données sur les marchés recueillis lors des initiatives du secteur ont été évalués, et les mesures appropriées ont été prises.
<ul style="list-style-type: none"> Suivre et examiner les 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les changements 	<ul style="list-style-type: none"> Procéder aux évaluations 	<ul style="list-style-type: none"> Les changements pertinents du

But	Mesure de rendement	Objectifs	Résultats
changements et (ou) les initiatives gouvernementales en matière de politique de capital-risque et y réagir.	pertinents du gouvernement et de l'industrie chaque trimestre.	chaque trimestre et prendre les mesures appropriées.	gouvernement et de l'industrie sont évalués chaque trimestre, et les mesures appropriées ont été prises.

Annexe A

Information financière

Dépenses de fonctionnement proposées, revenus projetés et exigences en matière de financement

La SOFC est un organisme provincial géré par un conseil d'administration. En vertu de la loi, elle est tenue de produire des états financiers pour chaque exercice, approuvés par son conseil d'administration, et de les soumettre au ministre dans les 120 jours qui suivent la fin de chaque exercice. Les états financiers résument les revenus et les dépenses de la SOFC et sont présentés à l'Assemblée législative après approbation du ministre. Les états sont aussi inclus dans les Comptes publics de l'Ontario. Les résultats financiers de la SOFC sont consolidés avec ceux de la province dans les comptes publics et le budget.

Le plan d'activités annuel de la SOFC énonce ses dépenses de fonctionnement et ses revenus de l'exercice financier écoulé, les prévisions des trois prochains exercices, ainsi que les prévisions correspondantes des états de la situation financière¹¹.

Commentaire : En ce qui concerne l'état des résultats d'exploitation et variations dans l'excédent de fonctionnement cumulé, on ne fait pas de spéculation au sujet du revenu des placements, des gains/(pertes) enregistrés par les fonds, des dépréciations ou des gains (pertes) de change enregistrés par les fonds, subséquents à l'exercice terminé le 31 mars 2019. Les valeurs de ces actifs financiers ne sont maintenues que pour les besoins de la budgétisation.

¹¹ Ces états sont conformes aux normes comptables du secteur public.

Tableau 1 :

États des dépenses de fonctionnement	Résultats réels des premiers 6 mois de l'exercice 2018-2019	Prévisions pour les 12 mois de l'exercice 2018-2019	Prévisions pour les exercices se terminant le 31 mars ¹²		
			2019-2020	2020-2021	2021-2022
Les chiffres ne sont pas vérifiés (en milliers de dollars)					
Coûts de fonctionnement partagés avec le ministère :					
Traitements et salaires	402	821	862	906	952
Avantages sociaux	44	81	85	89	94
Transport et communications	14	21	24	25	25
Services	22	30	32	33	35
Installations	29	66	70	73	77
Fournitures et matériel	72	103	13	14	14
Total des remboursements au ministère	583	1 122	1 086	1 140	1 197
Autres dépenses de fonctionnement directes :					
Frais de gestion de la trésorerie	18	39	59	65	58
Frais de services professionnels	366	840	521	244	255
Dépenses des membres du conseil et des comités	4	6	13	13	14
Total ADFD	388	885	593	322	327
Total des dépenses de fonctionnement directes	971	2 007	1 679	1 462	1 524

¹² La SOFC est en pourparlers avec le ministère au sujet des prévisions.

Tableau 2 :

États des résultats d'exploitation et variations dans l'excédent de fonctionnement cumulé	Résultats réels des premiers 6 mois de l'exercice 2018-2019	Prévisions pour les 12 mois de l'exercice 2018-2019	Prévisions pour les exercices se terminant le 31 mars ¹³		
			2019-2020	2020-2021	2021-2022
Les chiffres ne sont pas vérifiés (en milliers de dollars)					
Revenus :					
	0	28 640	32 000	2 000	2 000
Financement et paiements de transfert ¹⁴					
Revenus d'intérêts	1 466	2 965	3 000	2 500	2 200
Revenus de placement dans les fonds	32	32	s.o.	s.o.	s.o.
Gains (pertes) nets réalisés sur la vente de placements dans les fonds :	142	142	s.o.	s.o.	s.o.
Gains (pertes) de change	38	207	s.o.	s.o.	s.o.
	1 678	31 986	35 000	4 500	4 200
Dépenses :					
Remboursement au ministère	583	1 122	1 086	1 140	1 197
Frais de gestion de la trésorerie	18	39	59	65	58
Frais de services professionnels	366	840	521	244	255
Honoraires des membres du conseil et des comités	4	6	13	13	14
Perte de valeurs des fonds - FODTE	5	5	s.o.	s.o.	s.o.
	976	2 012	1 679	1 462	1 524
Excédent de fonctionnement pour la période	702	29 974	33 321	3 038	2 676
Excédent de fonctionnement cumulé - début	363 610	363 610	393 584	426,905	429 943
Excédent de fonctionnement cumulé - fin	364 312	393 584	426 905	429 943	432 619

¹³ La SOFC est en pourparlers avec le ministère au sujet des prévisions.

¹⁴ Projections fondées sur les discussions avec le ministère

Tableau 3 :

États de la situation financière Les chiffres ne sont pas vérifiés (en milliers de dollars)	Résultats réels des premiers 6 mois de l'exercice 2018-2019	Prévisions pour les 12 mois de l'exercice 2018-2019	Prévisions pour les exercices se terminant le 31 mars ¹⁵		
			2019-2020	2020-2021	2021-2022
Actifs financiers :					
Espèces et quasi-espèces	10 438	8 870	7 331	5 869	4 345
Titres négociables	185 332	213 425	230 269	197 819	166 173
Débiteurs	1 128	142	2	2	2
Fonds ontarien de capital-risque LP	76 023	76 033	80 033	84 033	86 779
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes	31 083	31 344	31 500	36 500	36 500
Northleaf Venture Catalyst Fund LP	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Fonds Démarrage et expansion	10 000	10 000	12 500	17 500	22 500
Yaletown Innovation Growth LP	2 400	3 800	6 800	10 000	13 600
Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie	-	1 250	6 750	17 000	29 000
Fonds axés sur le marché – À dét.	-	-	3 000	12 500	25 000
	366 404	394 864	428 185	431 223	433 899
Passifs :					
Créditeurs et charges à payer	719	280	280	280	280
Excédent cumulé	365 685	394 584	427 905	430 943	433 619
L'excédent cumulé comprend :					
Excédent de fonctionnement cumulé	364 312	393 584	426 905	429 943	432 619
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	1 373	1 000	1 000	1 000	1 000
	365 685	394 584	427 905	430 943	433 619

¹⁵ La SOFC est en pourparlers avec le ministère au sujet des prévisions.

Annexe B

Gouvernance

Ministre

Chaque année, le ministre responsable de la SOFC (le « ministre ») est tenu de soumettre le rapport annuel de la SOFC au lieutenant-gouverneur en conseil, puis de le déposer devant l'Assemblée législative. Le ministre examine et approuve en outre le plan d'activités annuel de la SOFC. Le ministre maintient également des communications avec la SOFC, par l'entremise du président de son conseil d'administration, en ce qui a trait aux politiques gouvernementales et aux enjeux concernant la SOFC.

Président du conseil

Le président est responsable devant le ministre de l'exécution par la SOFC de son mandat. Le président est tenu de fournir des conseils et de l'information au ministre sur les activités et les affaires de la SOFC. En outre, le président assure la direction de la SOFC.

Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de la SOFC sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président. Le conseil d'administration supervise la gestion des activités et des affaires de la SOFC et veille à ce que le mandat de la SOFC soit réalisé. Le conseil d'administrateurs est composé à la fois de fonctionnaires employés par la Couronne et d'administrateurs indépendants.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit les rapports réguliers du président-directeur général et du personnel de la SOFC concernant les activités de l'organisme et le respect des lois et des politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration de la SOFC sont énoncées dans le code de déontologie approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration a également deux comités qui l'aident à superviser la gestion de la SOFC.

Comité de vérification et de gestion des risques

Le comité de vérification et de gestion des risques examine le plan de vérification interne annuel qu'il soumet au conseil aux fins d'approbation en plus de recevoir des rapports des vérificateurs internes de la SOFC et du vérificateur attitré au sujet des contrôles internes et des rapports financiers. Il examine également les politiques financières et les états financiers, puis les recommande au conseil d'administration. Le

comité de vérification et de gestion des risques a aussi la responsabilité d'examiner les risques importants auxquels fait face la SOFC et les stratégies mises en place pour y remédier.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines seconde le conseil en examinant les programmes et les pratiques de la SOFC se rapportant à la rémunération, à l'évaluation du rendement et à la formation du personnel.

Président-directeur général

Le président-directeur général (le « PDG ») est nommé par le conseil d'administration et employé par la SOFC conformément aux modalités et aux conditions approuvées par le conseil. Le PDG travaille sous la direction du président du conseil et du conseil et rend compte du rendement de la SOFC au conseil. Étant donné que le PDG est employé en vertu de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, il est aussi responsable devant le sous-ministre du ministère responsable de la SOFC. Il incombe au PDG de gérer les opérations quotidiennes et les activités courantes de la SOFC conformément aux politiques gouvernementales applicables.

Employés

Tous les employés de la SOFC sont des fonctionnaires employés en vertu de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. Le personnel s'acquitte des activités d'exploitation de la SOFC sous la supervision du président-directeur général.

Annexe C

Société ontarienne de financement de la croissance Organigramme

